

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h40 avant la délibération 2025-015) - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 10

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 19

Date de convocation : 27 Mars 2025

Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Subvention aux associations – année 2025

DÉLIBÉRATION 2025-018

Rapporteur : Madame Ingrid TUQUET, Maire-adjoint en charge de la vie associative, des sports et de l'évènementiel

Suite au vote du budget primitif, il convient de délibérer pour voter les subventions aux associations pour l'année 2025

En 2024, pour un crédit prévu à hauteur de 45 000 €, les subventions ont été versées pour un montant de 34 355 € :

- Subvention MOAT : 6 910,00€
- Subventions transport écoles : 3722,00€
- Subventions associations : 20 507,00€

- Subventions exceptionnelles : 3 216,00€

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 060-216001545-20250410-2025_04_32-DE

Il est donc proposé de fixer le crédit 2025 à 40 000 €.

Un tableau détaillant la ventilation de l'enveloppe affectée aux associations locales a été remis en début de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Ingrid TUQUET, Maire-adjoint en charge de la vie associative, des sports et de l'événementiel, **à l'unanimité,**

Monsieur CHILTE ne prend pas part au vote du fait de son implication dans les associations locales.

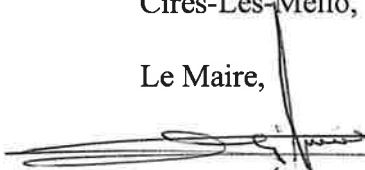
APPROUVE le versement d'un crédit global de 40 000 € pour les subventions aux associations concernant l'année 2025 dont 21 217,60 € pour les associations locales suivant le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 16 Avril 2025

Le Maire,


Alain GUÉRINET

